
Circulaire et formulaire Modification du nom et du sexe pour les personnes trans à l'Université de Berne

Étudiant·e·s et doctorant·e·s

L'Université de Berne a promulgué les « *Directives relatives à l'utilisation du nom pour les personnes trans* », qui forment la base réglementaire de ce qui suit.

Ces informations s'adressent aux étudiant·e·s et aux doctorant·e·s trans de l'Université de Berne qui vivent (ou ont vécu) un processus de transition et souhaitent être inscrit·e·s dans les systèmes de l'Université sous leur nom d'usage en lieu et place de leur prénom officiel et du sexe inscrit à l'état civil. Elles/Ils peuvent demander que leur prénom et genre d'usage (sous la forme abrégée m ou f) soient utilisés au niveau administratif.

Qu'est-ce qui est modifié ?

Vous êtes immatriculé·e sous votre prénom et genre d'usage, sous lesquels vous figurez dans les systèmes de l'Université. Une nouvelle adresse électronique vous est attribuée et vous pouvez modifier les données figurant sur votre UNICARD.

> *Les diplômes sont libellés sous le seul nom officiel. Il est toutefois possible de demander auprès du décanat qu'ils soient de nouveau établis après modification administrative, sur présentation d'une pièce d'identité officielle.*

> *Remarque concernant la modification de l'adresse électronique : veuillez noter que votre ancienne adresse électronique ne sera plus valide après que le changement d'adresse électronique aura été effectué. Les courriels ne pourront donc plus être envoyés à cette adresse et aucun transfert ne sera mis en place. Cependant, le carnet d'adresses général sera automatiquement mis à jour. Vous continuerez donc de recevoir les courriels de KSL et d'ILIAS.*

> *L'établissement rétroactif de documents sous les anciennes données d'identité n'est pas possible : une fois les modifications effectives, les documents universitaires ne peuvent plus être établis sous les anciennes données d'identité (p. ex. attestations de demandes de bourses, etc.).*

Procédure

Lors de leur inscription ou, si elles/ils sont déjà immatriculé·e·s, à tout autre moment, les étudiant·e·s et les doctorant·e·s peuvent demander la modification administrative de leur prénom et de leur sexe.

Étape 1 : Entretien avec le Service pour l'égalité

Vous pouvez faire votre demande lors d'un entretien personnel avec le Service pour l'égalité à l'aide du formulaire complété (cf. p. 2). Le Service pour l'égalité déclenchera ensuite la procédure. Vous serez informé·e par écrit lorsque les modifications seront effectives.

Contact pour prendre rendez-vous: Ursina Anderegg, Bureau de l'égalité
ursina.anderegg@unibe.ch
031 684 51 50
Hochschulstrasse 6, Bureau 234 (2. OG)

Étape 2 : établissement de la nouvelle UNICARD

Vous pouvez demander une nouvelle UNICARD sur rendez-vous au point d'information du Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements. Les frais d'établissement s'élèvent à CHF 25.-.

Annonce de la modification administrative

Lorsque la modification administrative est effective, il vous est demandé de l'annoncer. À cet effet, vous pouvez effectuer une copie de la nouvelle carte d'identité au Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements.

Formulaire Modification du prénom et du sexe pour les personnes trans

Toutes les informations sont requises.

Prénom(s) officiel(s) /n :

Nom officiel :

Civilité officielle : Madame Monsieur

Adresse :

Numéro d'immatriculation : (si disponible)

Nouvelle civilité : Madame Monsieur Nouveau(x) prénom(s) :

J'accepte que mon ancienne adresse électronique soit supprimée.

Lieu, date

Signature
